

Compte-rendu de la réunion du Conseil de Gestion de l'École de Droit

Jeudi 4 avril 2013 à 18 heures – Salle des Actes

Présents : Mme BAUDOIN - Mme BERTRAND – Mme D'INTRONE- M. DUBAYLE - M. GARNIER
M. LE POMMELEC –Mme MARLIAC - M. ROBERT.

Membres ayant donné procuration : Mme BERNARD - M. CHARILLON - M. DUBREUIL- M.
MORAND.

Présents à titre de membres invités : Mme BRINGUIER- Mme ROCHE.

Excusés : M. GOUTTEBEL – M. SAVARY.

Présidence de la séance : M. le Doyen Florent GARNIER

La séance est ouverte à 18 h 00, Salle des Actes.

1 – Approbation du procès-verbal du 1^{er} mars 2013

Approbation à l'unanimité

2 – Tarifs des formations

Monsieur le Doyen présente la nouvelle version de la maquette des formations de l'IMAJ. Il explique le travail effectué depuis la dernière réunion du Conseil et la distinction entre les modules de formation et le module rencontres professionnelles qui doit permettre à l'École de remplir sa mission d'information auprès de ses étudiants. Par ailleurs, Monsieur le Doyen indique que la procédure CIELL de candidature en ligne est mise en place avec un dossier très complet qui permettra de répondre au plus près aux demandes des étudiants.

Madame Marliac demande une rectification concernant le cours « les finances de l'Etat ». Madame Bertrand propose alors des mutualisations pour deux cours de la préparation aux concours internes avec celle de la préparation aux concours de catégorie B. Monsieur le Doyen indique que les intitulés sont presque identiques. Madame Bertrand demande des précisions sur le public concerné par les préparations aux concours internes. Madame Marliac explique que les concours préparés sont souvent des concours de l'Education Nationale et des IRA. Madame Baudoin demande si les contenus des cours sont similaires. Après discussion, il est procédé à une nouvelle répartition qui préserve les mutualisations et offre davantage de choix aux étudiants.

Monsieur le Procureur Général note que la maquette présentée est beaucoup plus satisfaisante.

Approbation à l'unanimité

Monsieur le Doyen présente les tarifs et indique que si celui de l'IEJ n'augmente pas celui des préparations de l'IRPAG augmente un peu mais reste dans la fourchette moyenne des CPAG/IPAG. De plus l'offre est de qualité avec, notamment, 400 heures de cours en moyenne et la possibilité de faire des « galops d'essai » avec correction... De plus, des aides financières sont possibles pour les étudiants.

Monsieur le Procureur Général Marc Robert demande si le public des prépas B est le même que celui des prépas A, et préciser que d'après son expérience les publics sont différents. Monsieur le Professeur Dubreuil explique avoir eu beaucoup de demandes aux journées portes ouvertes sur les possibilités après le bac. Madame Bertrand ajoute que c'est également une voie pour les étudiants titulaires d'un DUT GEA. Après discussion, de nouveaux tarifs sont proposés pour les préparations aux concours B qui s'adressent à un public spécifique.

Avis favorable à l'unanimité pour les modifications proposées et amendées par le Conseil.

En ce qui concerne les tarifs des diplômes d'université, il n'y a que très peu de changement par rapport à l'an passé. En réponse à la question de Monsieur Dubayle sur les tarifs, il est précisé que la variation entre les différents tarifs peut dépendre du nombre d'étudiants inscrits ou attendus et du volume horaire de chaque DU.

Avis favorable à l'unanimité.

3- Maquettes

Monsieur le Doyen Garnier remercie les membres du Comité Licence pour le travail accompli. Il donne la parole à Madame Bertrand pour présenter les modifications.

Madame Bertrand explique tout d'abord les raisons des modifications concernant la double licence : le volume d'enseignements initialement prévu était très élevé et certaines ambiguïtés rendaient difficile la compréhension de l'offre. Très peu d'étudiants ont donc fait ce choix. La nouvelle double licence correspond à 180 crédits de la mention initiale (dont les mineures de l'autre mention choisie) plus les 60 crédits de L3 de cette seconde mention.

Avis favorable à l'unanimité.

Madame Bertrand présente ensuite les modifications de la licence mention droit, certaines étant liées à la nouvelle double licence. Les modifications portent à la fois sur la précision de certains intitulés, la suppression du tirage au sort au moment de l'examen, la prise en compte de prérequis pour poursuite d'études en droit public, l'harmonisation entre la licence droit et la licence AES et la cohérence des parcours professionnels. Monsieur Dubayle demande comment sera organisée l'épreuve de procédures. Madame Bertrand explique la rédaction actuelle du régime d'examens qui sera appliqué.

Avis favorable à l'unanimité.

Madame Bertrand présente ensuite les modifications proposées concernant la licence mention AES. Certaines de ces modifications affectent les mineures économie-gestion, d'autres conduisent à préciser les choix de crédits libres ou harmoniser les unités.

Au semestre 6, il est proposé un rééquilibrage afin d'affecter les travaux dirigés à la matière fondamentale.

Avis favorable à l'unanimité.

Madame Bertrand présente enfin la demande d'intégration de l'option arbitrage dans la licence Droit, économie, gestion. Cette initiative qui permet de recruter des étudiants-arbitres espoirs issus de toute la France, a pour vocation de s'étendre à l'ensemble du site clermontois. Elle propose ainsi à de jeunes arbitres une poursuite d'études alliant le développement de connaissances universitaires à la continuité d'une formation à l'arbitrage dans leur sport. Deux étudiants ont demandé à bénéficier du dispositif.

Avis favorable à l'unanimité.

4- Désignation des responsables de formation

Monsieur le Doyen Florent Garnier rappelle au Conseil que Madame Béatrice Collay-Sahuc succèdera à Monsieur Chouvel comme responsable du Master Sécurité publique. Monsieur Robert Gouyou assurera quant à lui la responsabilité du Master Droit notarial.

A l'occasion de ces précisions, le Conseil consulte la maquette modifiée du Master Sécurité publique. Une discussion s'en suit sur la distinction des infractions économiques et de leur répression et sur les notions de limites et contrôles. Monsieur le Procureur général Marc Robert regrette une nouvelle fois l'absence de séminaire. Cette précision pourra intervenir lors du vote du régime de contrôle des connaissances.

Avis favorable à l'unanimité.

3 – Intervenants extérieurs

M. Le Doyen présente la liste des intervenants extérieurs assurant moins de 30h équivalent TD (cf. annexe). Il propose le vote à l'assemblée pour sa validation.

Avis favorable pour chacun d'eux - Approbation à l'unanimité

6 – Questions diverses

Monsieur le Doyen propose au Conseil de se prononcer sur le calendrier universitaire, de la licence, des masters et de la capacité. Madame D'Introne s'inquiète des dates de la seconde session des masters. Une discussion s'engage sur la nécessité d'une seconde session en août en raison des stages d'été diplômants.

Avis favorable, un vote contre.

Madame Baudoin et Monsieur Le Pommelec s'inquiètent des stages « longs » en master 2 au regard des dernières informations communiquées par l'Université et exposent au Conseil les difficultés rencontrées par les étudiants pour effectuer ces stages professionnalisants.

Monsieur Dubayle remarque que l'actuel régime de contrôle des connaissances comporte de nombreux tirages au sort. Madame Bertrand lui rappelle que cette modalité

a été réformée pour l'année prochaine mais que le régime existant ne peut être modifié pour l'année en cours.

Monsieur Dubayle fait également état d'un problème de prérequis rencontré par les étudiants du Master Carrières internationales provenant d'une licence AES.

Enfin, Monsieur Dubayle regrette que les étudiants de l'Ecole de Droit ne puissent pas utiliser la bibliothèque universitaire de Gergovia dans de bonnes conditions, en raison, notamment, de la fréquentation par un public non étudiant en droit.

M. le Doyen lève la séance à 20 h 30.

Clermont-Ferrand, le 3 juin 2013

La secrétaire de séance,



Claire-Marie BRINGUIER

Le Doyen,



Florent SARRIER